



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكوتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Addis Ababa * ادیس ابابا

Vingt-septième Session Ordinaire

Port-Louis (Ile Maurice)

24 - 29 Juin 1976

CM/734 (XXVII)
Annexe II

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LES ACTIVITES
DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'OUA EN EUROPE
(DELEGATION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE EUROPEEN DES NATIONS UNIES A GENEVE
ET AUTRES INSTITUTIONS SPECIALISEES DU SYSTEME DE L'ONU)

(Du 1^{er} juillet 1975 au 31 mai 1976)



CHAPITRE I

ADMINISTRATION ET FINANCES

1. Compte tenu du large éventail d'activités dont la Délégation permanente est chargée dans les domaines politique, de l'information, économique, social et technique, il y a lieu de prévoir l'augmentation du personnel de conception et du personnel administratif. Ceci a été démontré d'une manière évidente au cours de la période sous examen lorsque la Délégation permanente a été appelée à participer à plusieurs réunions et conférences se tenant en même temps à Genève et en dehors du Siège. Le calendrier des réunions à venir révèle le rythme grandissant des réunions qui revêtent un caractère important pour l'OUA. Nous estimons la nécessité d'une part de l'affectation d'un fonctionnaire à P3 pour renforcer le département politique et d'information et d'autre part la création d'un poste d'Attaché administratif à P1, étant donné que depuis la création du bureau, un secrétaire bilingue, en plus de ses travaux de secrétariat, s'est chargé des questions administratives du bureau dans son ensemble. Le poste à plein temps d'attaché administratif au sein du bureau s'est révélé de plus en plus important étant donné que l'effectif du personnel et les activités du bureau ont considérablement augmenté. L'Attaché administratif sera en outre chargé de la documentation.

2. Malgré les mesures correctives apportées par le Conseil des Ministres et les décisions du Comité Consultatif sur les questions budgétaires et financières, de sérieuses difficultés continuent à persister, freinant l'élan et l'enthousiasme du bureau et son action tout en risquant d'entamer le moral du personnel qui à plusieurs reprises n'a pas reçu de salaires faute de fonds ou de retard de transfert à partir du Siège de l'Organisation. Pour cette même raison la Délégation permanente n'a pas été à même d'assurer la participation de l'OUA à certaines importantes réunions d'institutions spécialisées se tenant en dehors de Genève, telles que la FAO à Rome, l'UNESCO à Paris, l'ONUDI à Vienne, etc.), ou le suivi de certaines questions touchant de près les intérêts vitaux de notre Continent.

3. Cette situation qui revête déjà un caractère chronique a été portée à plusieurs reprises à l'attention du Secrétariat général à Addis-Abéba. Toutefois, à moins qu'une décision rapide n'intervienne, les conséquences négatives en ce qui est du fonctionnement du bureau de Genève ne tarderont pas à se faire sentir.

A un moment où le Bureau de l'OUA à Genève avait cru résoudre ses problèmes en matière des finances à la suite d'une décision du Secrétariat général d'effectuer tous les transferts de subvention en francs suisses, on vient de constater que rien n'a été réglé en ce qui concerne les déficits enregistrés dans le budget du bureau en raison de la dévaluation du dollar américain par rapport au franc suisse et les fluctuations des cours de change de la monnaie en ce qui est des transferts et versements à partir d'Addis-Abéba.

En effet, le Comité consultatif pour les questions budgétaires et financières avait décidé que tous les transferts de subvention au bureau de Genève devraient être effectués en francs suisses à un taux fixe de 3 francs suisses pour un dollar. C'est en effet pour cette raison que le budget du bureau pour l'exercice financier 1975/76 avait été établi en dollars américains mais comptabilisé à 3 francs suisses pour un dollar. Il a été malheureusement constaté que les subventions ont été transférées en francs suisses mais à des taux de change inférieurs à 3 francs suisses. Par conséquent, le budget du bureau a accusé un lourd déficit de l'ordre de 109.460 francs suisses.

Le tableau ci-dessous démontre clairement les déficits enregistrés par le Bureau pour l'exercice financier 1975/76.

Montant en US\$ (Transferts effectués à partir d'Addis)	Cours	Equivalent en Francs suisses effectivement reçu
32.000	2.83	90.502,06
25.000	2.46	61.582,50
80.000	2.65	211.968,00
30.000	2.61	78.246,00
50.000	2.59	129.375,00
60.000	2.55	152.766,00
1.888,15	2.50	4.729,25
277.188,75		729.168,81

Alors que le budget s'élève à 838.632,00 francs suisses (279.544,00 US\$ x 3), le Bureau a effectivement encaissé la somme de 729.168,81 francs soit un déficit de 109.460 francs suisses, en somme 1/7 de son budget. Il serait hautement souhaitable que le Secrétariat général se charge de couvrir ce déficit et ce conformément à la résolution du Conseil des Ministres CM/343 (XXIII) dispositif 4.

Le Bureau souhaiterait également recevoir ses subventions en quatre versements égaux afin de pouvoir mieux gérer les affaires financières du Bureau et assurer son bon fonctionnement.

4. Par ailleurs, le Groupe africain à Genève continue à demander au Secrétariat exécutif de changer les présents locaux abritant la Délégation permanente afin qu'il puisse tenir plus fréquemment ses réunions à l'abri des indiscretions du Palais des Nations. Malheureusement, les considérations d'ordre budgétaire, avec l'inflation galopante et la hausse des loyers n'ont pas permis le transfert des locaux. A moins d'un budget supplémentaire pour couvrir la différence, le Secrétariat ne pourra pas, même durant le prochain exercice financier, donner une suite favorable à cette demande.

* *
*

CHAPITRE II

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS SPECIALISEES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

5. La Délégation permanente, dans son action, a œuvré au développement et au renforcement des liens de coopération entre l'OUA et les organisations et institutions spécialisées du système de l'ONU dont le siège se trouve à Genève et dans les autres capitales européennes.

Le Représentant permanent de l'OUA, en prenant possession de son poste, a tenu à visiter tous les sièges de ces organisations et a eu des séances de travail avec les Directeurs et les Secrétaires généraux. Au cours de ces réunions, il a effectué avec eux un tour d'horizon complet sur les relations entre l'OUA et ces agences. Une attention toute particulière a été portée sur certains points qui revêtent un caractère important pour l'Afrique, entre autres :

- L'action des institutions spécialisées dans la région africaine et les programmes d'assistance et de formation pour l'Afrique ;
- Les accords de coopération passés entre l'OUA et ces institutions et l'état de leur mise en œuvre ;

- La représentation de l'Afrique au sein de leurs organes directeurs ainsi qu'au sein de leurs Secrétariats ;
- La priorité à être donnée en ce qui est des programmes d'assistance aux pays africains qui viennent d'accéder à l'indépendance, les moins avancés et ceux qui sont les plus gravement touchés ;
- Activation du processus d'admission des Etats accédant à l'indépendance ;
- L'assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA et leur participation effective aux réunions et conférences sous les auspices du système de l'ONU ;
- La question des candidatures africaines ;
- L'Etat de mise en oeuvre des décisions des instances supérieures de l'ONU en matière de décolonisation y compris les mesures visant à l'isolement des régimes racistes et colonialistes de l'Afrique australe, tel que le programme des Nations Unies pour la "Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale conformément à la résolution 3377 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies" ;
- Le programme d'action sur le développement et la coopération économique internationale, élaboré par les 6^{ème} et 7^{ème} sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. C'est ainsi que dans le cadre de ces activités, le Représentant permanent de l'OUA a participé au Palais des Nations le 5 avril 1976, à une réunion OUA/Inter-agence, conformément à la résolution 1892 (LVII) du Conseil économique et social afin de passer en revue l'état de la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et autres résolutions des Nations Unies et ce dans le but de réaliser une meilleure coordination entre les deux systèmes de l'OUA et de l'ONU.

7. Tenant compte du fait que la plus grande partie des programmes d'assistance des Nations Unies pour la région africaine sont financés par le PNUD, qui demeure jusqu'à présent la principale source de financement en ce qui est des activités des institutions spécialisées en Afrique et ailleurs, la Délégation permanente n'a pas manqué à soulever à plus d'une reprise, la question de la réduction de l'apport financier du PNUD, ce qui entrave la mise en oeuvre des programmes d'assistance en cours pour l'Afrique, pour ne pas parler de l'élaboration de nouveaux programmes d'assistance dans les divers domaines, qui puissent répondre aux

besoins et demandes toujours grandissants de la région africaine. Ce faisant, la Délégation permanente a participé activement aux réunions du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour le Développement toutes les fois qu'il a tenu ses réunions à Genève (20ème session).

8. La Délégation permanente se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), pour amorcer un dialogue et une relation de travail entre la CEA et le Groupe africain à Genève. C'est ainsi que le Bureau de l'OUA a organisé le 22 mars 1976 une réunion de travail du Groupe Africain, auquel a participé le Dr. Adedeji, Secrétaire exécutif. Cette réunion convoquée en marge du Conseil de la CNUCED, a passé en revue le rôle de la CEA, les informations et données techniques qu'elle est à même de soumettre à travers l'OUA pour faciliter le travail du groupe africain pour les questions d'ordre économique ou technique qui sont traitées au niveau de Genève.

9. Dans le cadre de ses contacts avec des organisations non-gouvernementales la Délégation permanente a toujours cherché à favoriser les objectifs de l'OUA et à sensibiliser l'opinion publique en Europe contre les régimes colonialistes et racistes en Afrique australe. C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'elle a participé à un symposium organisé en République Fédérale d'Allemagne, par une organisation catholique, le "Katholischer Arbeitskreis Entwicklung und Frieden" sur le thème "Le Conflit en Afrique du Sud", avec un groupe de chercheurs et de professeurs d'université. Les représentants de certaines Ambassades africaines à Bonn y ont participé. Les discussions ont porté sur :

- La politique des Homelands et la Bantoustanisation ;
- Les moyens d'élimination de l'apartheid ;
- Les sanctions économiques préconisées par les Nations Unies ;
- Les relations commerciales avec la Rhodésie et l'Afrique du Sud.

10. L'on voudrait souligner ici que l'ampleur des activités de la Délégation permanente, en ce qui est des relations avec les organisations et institutions spécialisées du système de l'ONU sera traitée plus en détails dans les chapitres qui suivent.

CHAPITRE IIIACTIVITES DANS LE DOMAINE POLITIQUE, DE LA DECOLONISATION ET DE L'INFORMATION

11. Au cours de la période sous examen, la Délégation permanente a participé activement à un nombre de réunions de caractère politique et à oeuvrer en vue de renforcer l'action de l'OUA dans le domaine politique, de la décolonisation et de l'information.

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES (26^{ème} session, Genève 6 - 14 octobre 1975)

12. La Délégation permanente ainsi que le Directeur du BPERA ont représenté l'OUA aux travaux de ce Comité. Au cours des réunions, les membres africains du Comité ont déployé une activité louable, sous l'impulsion des représentants de l'OUA. Sur la question des activités du Programme, l'OUA a attiré l'attention du Comité sur l'énorme tâche de reconstruction nationale à entreprendre pour les anciens territoires sous domination coloniale en Afrique et l'aide nécessaire pour le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. D'autre part, une action vigoureuse a été entreprise sur la question de la sous-représentation de la région africaine tant au sein du Comité exécutif, où l'Afrique ne compte que 6 sièges sur 30, que parmi le personnel du Haut Commissariat. Le Comité a pris une décision à l'effet que toute considération soit donnée sur la possibilité de réviser la composition du Comité exécutif, en tenant compte des critères de la représentation géographique, tels qu'énoncés dans la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Délégation permanente se propose d'assurer le suivi de toutes les décisions prises à ce sujet et intéressant l'Afrique.

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (32^{ème} session, Genève, 2 février - 5 mars 1976)

13. La Délégation permanente qui représentait l'OUA à cette Commission a pris une part très active aux travaux tant sur le plan des débats que sur celui de la coordination de l'action des Etats africains membres de la Commission. Les représentants des mouvements de libération nationale ont pris également part aux travaux et l'OUA a tout mis en oeuvre pour faciliter leur tâche.

Notre action a porté particulièrement sur deux points importants de l'ordre du jour, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un débat très animé, à savoir :

- (a) Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe ;
- (b) Rapport du groupe spécial d'experts sur la question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation et la politique d'apartheid dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants.

Une résolution sur chacun des deux points a été adoptée par la Commission. La Délégation permanente a établi un rapport circonstancié sur les travaux de la session à l'attention du Secrétaire général, tout en soulignant l'attitude scandaleuse des pays du bloc occidental, qui ont qualifié les relations entre leurs pays et les régimes racistes d'Afrique australe de "relations basées sur la coopération commerciale", coopération qu'ils prétendent entretenir avec tous les pays du monde. Une copie de ce rapport a été envoyée au Secrétariat exécutif de l'OUA à New York, aux fins de coordination de l'action africaine à la 60^{ème} session ordinaire de Printemps de l'ECOSOC (New York - avril 1976). La Délégation permanente a prié le Bureau de New York de tout mettre en oeuvre pour contrecarrer les menées et les manoeuvres des pays occidentaux, qui essayent de minimiser le danger que présente la politique néfaste des régimes racistes en Afrique australe, non seulement pour l'Afrique, mais aussi pour la paix et la sécurité internationale.

CONFERENCE DIPLOMATIQUE SUR LA REAFFIRMATION ET LE DEVELOPPEMENT DU
DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE APPLICABLE DANS LES CONFLITS ARMES
(3^{ème} session - Genève, 21 avril - 11 juin 1976)

14. Lors des deux précédentes sessions de la Conférence sur le Droit Humanitaire, l'action des Etats africains épaulés par le Secrétariat de l'OUA qui a coordonné cette action, avait permis la réalisation de succès tangibles pour l'Afrique, et en particulier de faire accepter par la Conférence le principe selon lequel les

guerres de libération sont des conflits armés internationaux et devraient par conséquent être régis par les dispositions des Conventions de Genève. La 3^{ème} session en cours devrait terminer le nombre restant d'articles et particulièrement :

- l'article 42 - nouvelle catégorie de prisonniers de guerre ;
- l'article 65 - garanties fondamentales ;
- l'article 74 - Répression des infractions au Protocole ;
- l'article 84 - Rapports conventionnels dès l'entrée en vigueur du Protocole.

Elle devait en outre rédiger l'acte final de la Conférence et entamer la cérémonie de signature précédant la ratification.

La Délégation permanente relève avec profond regret que seulement onze pays africains ont participé à cette session, alors qu'un seul représentant des mouvements de libération nationale, principalement concernés par les dispositions de l'Article 42 en discussion, était présent.

La représentation inadéquate de l'Afrique à la 3^{ème} session de la Conférence Diplomatique a soulevé de vives critiques au sein du Groupe des non-alignés qui a trouvé son action considérablement réduite, si l'on tient compte du fait que les articles en question devaient être entérinés par la Plénière à la majorité de deux-tiers, il existait de fortes possibilités que les intérêts de l'Afrique et des Mouvements de libération nationale seraient lésés et que les dispositions pertinentes non adaptées aux exigences de la situation en Afrique et le Tiers monde.

Devant cette situation critique, la Délégation permanente a entrepris, en collaboration avec les Etats africains présents, les démarches nécessaires auprès du Bureau de la Conférence pour demander la convocation d'une 4^{ème} session avec l'espoir que l'Afrique serait mieux représentée.

La Délégation permanente n'a pas manqué d'alerter le Siège et a suggéré que l'OUA lance un appel pressant à tous les Etats membres afin d'assurer une représentation africaine adéquate et active à ces réunions et particulièrement à la 4^{ème} session qui sera envisagée. A cette fin, la Délégation permanente soumettra un rapport circonstancié au Secrétaire général dès la clôture de la présente session sur l'état d'avancement des travaux de la 3^{ème} session en cours.

15. L'action politique de la Délégation permanente s'est également poursuivie en dehors des réunions et conférences internationales. C'est ainsi qu'elle a tenu à associer l'OUA à l'action entreprise par le Haut Commissaire des Réfugiés, en vue du rapatriement volontaire et programmé des réfugiés angolais et leur établissement.

16. Par ailleurs, la Délégation permanente n'a pas manqué de réagir lorsque les institutions spécialisées ou autres organisations du système de l'ONU transgressent leur mandat et entreprennent une action de nature à porter atteinte aux intérêts vitaux de l'Afrique. Tel a été le cas lorsque le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés a cru devoir - sans consultation préalable avec l'OUA - donner une suite favorable le 1^{er} avril 1976, à une demande d'assistance émanant des autorités illégales de l'Afrique du Sud en Namibie, en faveur des réfugiés d'Angola se trouvant en Namibie.

La Délégation permanente, tout en attirant de la manière la plus formelle l'attention du HCR sur les implications politiques dangereuses d'une telle démarche, a pu coordonner avec succès l'action de l'OUA au niveau d'Addis, New York et Genève.

17. La Délégation permanente se félicite des rapports existants entre elle et le Comité International de la Croix Rouge (CICR) dont le siège se trouve à Genève. Elle entend continuer et développer ces rapports, compte tenu des informations utiles que le CICR lui communique sur son action dans la région africaine, ainsi que sur le déroulement des événements dans les régions de tension ou de conflits armés dans notre Continent. La Délégation permanente a été amenée à user de ses bons offices auprès de certains gouvernements africains pour faciliter la tâche à des délégations du CICR se rendant en Afrique dans le cadre de missions humanitaires.

Toujours dans le cadre du développement des relations cordiales entre l'OUA et le CICR, la Délégation permanente entend organiser dans les semaines à venir - en marge de la Conférence Diplomatique sur le droit humanitaire - un colloque OUA/CICR à Genève sur les travaux et les recherches de Madame DIALLO (Sénégal) sur "La Tradition africaine et similitudes entre l'humanisme africain et les principes des Conventions de Genève". Le CICR se chargera de toutes les implications financières quant à l'organisation de ce colloque.

18. Sur le plan de l'information, la Délégation permanente s'est attelée à la tâche du renforcement de l'action de l'OUA en ce domaine en Europe dans la limite de ses moyens. Tout en répondant aux demandes émanant d'organismes, groupes ou individus sur les activités de l'OUA et ses objectifs, elle a tenu à participer à un certain nombre de colloques ou symposia, au cours desquels elle a exposé la position de l'Afrique sur les grands problèmes de l'heure. Par ailleurs, en collaboration étroite avec les bureaux des Mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA en Europe, la délégation permanente a publié un nombre de communiqués de presse, largement diffusés. Ainsi, à titre d'exemple, le 7 mai 1976, le bureau de Genève a été amené à publier un communiqué pour manifester au nom de l'OUA le rejet d'un projet du Gouvernement britannique d'envoyer une mission d'enquête de la CEE en Namibie, en tant que manoeuvre pour contourner les décisions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la Namibie de janvier 1976.

* * *

CHAPITRE IV

ACTIVITES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, SOCIAL, SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET CULTUREL

19. Au cours de la période sous examen, les activités de la Délégation permanente dans ces domaines ont gagné de l'ampleur. Nonobstant ses faibles moyens en effectif et les contraintes budgétaires, le bureau de l'OUA a été à même de remplir d'une manière satisfaisante son rôle de coordination des activités des délégations africaines lors de toutes les réunions importantes, de caractère économique, social, scientifique, technique et culturel, qui se sont tenues à Genève, ou dans les diverses capitales européennes abritant les sièges des institutions spécialisées, auprès desquelles la délégation permanente est accréditée, à savoir :

- la FAO à Rome,
- l'UNESCO à Paris,
- l'ONUDI à Vienne,
- l'UPU à Berne,
- l'IMCO à Londres.

Compte tenu du fait que cette période a été caractérisée par une activité internationale intense dans ces domaines, que plusieurs réunions se tenaient à la fois tant au siège qu'en dehors, il fallait évidemment pour la Délégation permanente établir des priorités quant à sa participation. Comme nous l'avons souligné plus haut, faute de provisions budgétaires surtout vers la dernière période de l'exercice financier en cours, la Délégation permanente n'a pas été à même de participer à certaines réunions qui pourtant revêtaient un caractère important pour l'Afrique. Tel a été le cas, à titre d'exemple, de la 29^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO (fin-mai 1976).

20. Pour toutes les réunions auxquelles la Délégation permanente a participé, des rapports détaillés ont été établis et soumis à la haute attention du Secrétaire général. Pour récapituler, l'on pourrait brièvement étayer les activités du bureau de Genève dans les domaines précités, dont les plus importants ont été :

DOMAINE ECONOMIQUE

22. (a) ECOSOC - 59^{ème} session (été), Genève, juillet - août 1975 ;
- (b) Conseil du Commerce et du Développement, 15^{ème} session ordinaire (Genève, 5 au 16 août 1975) ;
- (c) Troisième session Ministérielle du Groupe des 77 (Manille, janvier/février 1976) ;
- (d) Septième session spéciale du Conseil de la CNUCED (Genève, 7 - 20 mars, 1976).

Cette session ayant été en somme une session préparatoire pour la CNUCED IV à Nairobi, il était évident qu'un rôle important devait revenir à la Délégation permanente pour coordonner l'action du Groupe africain qui s'était confondue à l'action du Groupe des 77 pour présenter un front uni de négociations face au Groupe B (pays occidentaux industrialisés) et le Groupe D (pays socialistes) et la Chine. Plusieurs réunions du Groupe africain ont eu lieu tant au siège de la Délégation permanente qu'au Palais des Nations pour arrêter la stratégie à adopter par l'Afrique et pour harmoniser l'action du Groupe des 77.

Malheureusement, cette session, malgré le fait qu'elle avait permis de procéder à un vaste échange de vues et de préciser les positions des divers groupes, n'a pu réaliser un succès tangible ou de progrès réel. Elle n'a pu faire progresser les négociations sur la base du document de Manille ou de présenter à la quatrième CNUCED des projets de recommandations en vue de décisions concrètes. Ceci a été dû à l'intransigeance et le manque de volonté politique des pays industrialisés de s'engager ou d'accepter les positions fondamentales du Groupe des 77, en vue de l'instauration d'un ordre économique nouveau juste et équitable, à savoir notamment :

- l'amélioration des structures des marchés dans le domaine des matières premières et des produits de base ;
- le programme intégré des produits de base ;
- le fonds commun pour financer les stocks régulateurs des produits de base ;
- l'amélioration de l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés ;
- l'indexation en tant que mode d'ajustement des prix des produits de base ;
- l'amélioration de la portée et le contenu du système généralisé de préférences ;
- l'amélioration de la capacité industrielle des pays en développement ;
- les pratiques commerciales restrictives des sociétés transnationales ;
- le problème de l'endettement des pays en développement et ceux des déficits de leur balance de paiements ;
- réforme du système monétaire international ;
- renforcement de la capacité technologique des pays en développement.

L'on peut dire d'une manière générale, que sur certains points, les pays industrialisés à la 7^{ème} session spéciale de la CNUCED se sont abstenus de se prononcer ou à s'engager à négocier alors que sur d'autres ils ont carrément rejeté le document de Manille.

Par ailleurs, la Délégation permanente, en étroite collaboration avec le Secrétariat général, a procédé à la préparation minutieuse du Dossier de l'OUA à la 4^{ème} session de la Conférence sur le Commerce et le Développement qui s'est tenue à Nairobi (15 - 28 mai 1976), alors qu'elle a délégué son représentant pour se joindre à la délégation de l'OUA, présidée par S.E. M. le Secrétaire général, à ladite session.



1976-06

Report of the Administrative Secretary-General on the Activities of the Executive Secretariat of the O.A.U. in Europe (Permanent Delegation to the European Office of the United Nations in Geneva and Other Specialized Agencies of the UNO System)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9540>

Downloaded from African Union Common Repository